

+ DE
8 000 KM
DE HAIES
sur le territoire

81 175
ARBUSTES
PLANTÉS
depuis 2015 dans
le cadre de
l'opération
« 10 000 arbres »

33,24 KM
DE HAIES
créées ou restaurées
par Saint-Lô Agglo
depuis 2019

LE BOCAGE DANS LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)

Après approbation du plan local d'urbanisme intercommunal, des dispositions spécifiques s'appliqueront sur les haies pour préserver les fonctionnalités du bocage tout en permettant son évolution. Avant tout projet de suppression ou de modification d'un linéaire de haies, renseignez-vous auprès des techniciens bocage de Saint-Lô Agglo.



LES CONSEILS POUR L'ENTRETIEN DES HAIES

- **Privilégier l'entretien entre octobre et février.** Éviter la période de nidification des oiseaux. Pour les exploitants agricoles bénéficiant d'aides PAC, toute intervention sur les haies est interdite du 16 mars au 15 août.
- Pour une gestion sur le long terme et pour la régénération de la haie, **utiliser du matériel adapté à la taille des haies, préférer le lamier à l'épareuse pour les ligneux, le lamier à scies au lamier à couteaux pour les branches de gros diamètre (+ de 3 cm) et l'épareuse à rotor pour l'entretien des flancs de talus. Le débroussaillage sur le haut du talus, le désherbage chimique (hormis les débroussaillants) et le brulis sont déconseillés.**
- **Préférer la taille régulière à la taille « au carré »:** cette dernière est trop intense, elle limite la floraison l'année suivante et ne permet pas d'obtenir une haie pluristratifiée bénéfique à la biodiversité.
- **Veiller à éviter la taille de la haie sur le dessus;** La taille sommitale affaiblit progressivement la haie et

favorise le maintien des espèces les plus vigoureuses et la disparition des espèces les plus fragiles.

- **Tailler de la même façon les deux côtés de la haie** afin de conserver son équilibre.
- **Conserver les arbres morts et creux qui constituent des habitats pour la faune,** sauf s'ils présentent une atteinte à la sécurité des biens et des personnes.
- **Éviter d'appuyer l'outil sur la haie, de faire des « vagues » et de tailler en biais le haut des haies.**

L'ENTRETIEN D'UNE HAIE DOIT ÉGALEMENT ÊTRE ADAPTÉ EN FONCTION DES ESSENCES PRÉSENTES, DE SON ÂGE ET DE SA VOCATION:

- **Les arbres et arbustes en cépée doivent être recepés tous les 10 à 15 ans** par une coupe de tous les rejets au plus près de la souche.
- **Les arbres dits de haut-jet doivent être entretenus tous les 10 à 15 ans.**
- **Préserver les arbres « d'avenir » lors de l'entretien d'une haie.**
- **Éviter les coupes à blanc sur des linéaires trop importants.**

CONTACT

Pour toutes informations ou questions
Service grand cycle de l'eau de Saint-Lô Agglo - 02 14 16 30 70

Il existe également des programmes de restauration des mares et des cours d'eau.
Retrouvez toutes les informations sur saint-lo-agglo.fr ou ici



Création : L'empreinte créa by HandiPrint - © Shutterstock, photos © L.Robert, Jimmy Perrotte, C.Hélène. Ne pas jeter sur la voie publique. Fev 2024

PROGRAMME DE RENFORCEMENT DU BOCAGE DE SAINT-LÔ AGGLO



Qu'est-ce que le bocage ?

Le bocage est un **paysage rural façonné par l'Homme** qui a constamment évolué au gré de ses besoins. Il représente sur le territoire de Saint-Lô Agglo un linéaire de haies de **+ de 8 000 km** de forme et de composition variées. La haie est une **structure linéaire continue ou discontinue** d'une largeur inférieure à 10 mètres. Implantée **sur talus ou à plat**, elle est composée d'**arbres, d'arbustes, de buissons** en proportion variable et d'une strate herbacée.



LES NOMBREUX INTÉRÊTS DU BOCAGE ET DE LA HAIE



Lutte contre l'érosion le ruissellement et les inondations



Éléments incontournables du paysage normand



Épuration et préservation de la ressource en eau



Réservoir de biodiversité



Protection du bétail contre les intempéries (ombrage, brise-vent)



Utilisation comme bois de chauffage, bois d'œuvre, litière pour le bétail



Amélioration de la qualité des sols



Stockage de carbone



Protection des bâtiments contre les intempéries



Production de fruits

À SAVOIR:

Diverses réglementations régissent les opérations de destruction de haies (arasement avec arrachage de souches) en fonction de la situation géographique de la haie : présence au sein d'une parcelle agricole soumise à la politique agricole commune, proximité d'un monument historique, abord de cours d'eau, document d'urbanisme, etc.

Pour savoir si votre haie est soumise à l'une de ces réglementations, vous pouvez **contacter votre mairie ou l'État via la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM).**



NOTRE POLITIQUE EN FAVEUR DU BOCAGE

- **Le programme «Hydraulique douce» 2021-2024***

Dans le cadre du contrat de territoire eau et climat (2021-2024) avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie, Saint-Lô Agglo mène un programme de restauration du bocage antiérosif sur **les bassins versants de l'Hain, de la Jacre, du Précorbin, de l'Elle amont et du Semilly** pour améliorer la qualité des eaux superficielles et sécuriser la ressource en eau.

- **Le programme «Accompagnement clé en main» 2023-2025***

Reconnue «Territoire Normandie Haies» par la Région Normandie, Saint-Lô Agglo développe un programme de plantation de haies afin de favoriser **la restauration et le renforcement de la continuité écologique** sur l'ensemble des 61 communes de son territoire.

- **L'opération «15 000 arbres»**

Pour renforcer le bocage sur l'ensemble de son territoire, Saint-Lô Agglo propose une commande groupée de plants en partenariat avec la Chambre d'agriculture de Normandie, le CAUE de la Manche, la fédération des associations de boisement de la Manche et l'association La Fête du bois. L'opération rencontre un vif succès chaque année.



DES TRAVAUX* FINANÇÉS

par **Saint-Lô Agglo**
et **l'Agence de l'eau Seine-Normandie**,
ou **la Région Normandie**,
ou **l'Europe**

VOUS AVEZ UN PROJET DE PLANTATION, SAINT-LÔ AGGLO VOUS ACCOMPAGNE !

	Hydraulique douce 2021-2024	Accompagnement clé en main 2023-2025	Opération 15 000 arbres 1 fois/an <small>Commande entre avril et juin Livraison des plants en décembre</small>
Type de projet	<p>Création de haies, majoritairement sur talus</p> <p>Restauration de haies et de talus existants (regarnissage, comblement de brèches)</p> <p>Aménagement et/ou déplacement d'entrée de champ</p> <p>Autres travaux d'hydraulique douce : fossés, chenaux en-herbés, mares tampons, bandes boisées...</p>	<p>Création de haies à plat ou sur talus</p> <p>Restauration de haies et de talus existants (regarnissage, comblement de brèches)</p>	<p>Plantation de bosquets et de haies</p>
Conditions	Plantation et travaux sur les bassins versants prioritaires : Hain, Jacre, Précorbin, Elle amont, Semilly	Minimum 100 ml de haies créés ou restaurés pour conforter la trame verte du territoire	Achat de minimum 20 plants Habiter à Saint-Lô Agglo
Publics	Tous publics : particuliers, agriculteurs, communes, entreprises...		
Subvention	20% par Saint-Lô Agglo 80% par l'Agence de l'eau Seine-Normandie, l'Europe ou la Région Normandie		1 €/plant par Saint-Lô Agglo jusqu'à 100 plants (Prix du plant 2023 : 1,70 €)
Engagement du bénéficiaire	Conserver la haie pendant 30 ans		
Objectif de Saint-Lô Agglo	16 km de haies/an	10 km de haies/an	15 000 arbres plantés/an



Les travaux sont définis en concertation avec les bénéficiaires et adaptés en fonction du contexte des parcelles et des haies déjà présentes.

Les travaux sont réalisés par **des entreprises spécialisées**. La **gestion administrative est assurée par les techniciens bocage de Saint-Lô Agglo**.

LES TECHNICIENS BOCAGE

Les techniciens bocage sont des agents de Saint-Lô Agglo qui **animent le programme de renforcement du bocage**.

Ils **accompagnent élus, exploitants agricoles et propriétaires** (habitants, chefs d'entreprise...) **pour toutes questions relatives au bocage**.

Ils réalisent les diagnostics préalables, définissent les travaux en concertation avec les bénéficiaires et en assurent le suivi.

Ils gèrent la partie administrative des travaux avec les entreprises.

LE SAVIEZ-VOUS??

Dans le cadre du dispositif «Territoire Normandie Haies», Saint-Lô Agglo propose également d'autres actions comme l'accompagnement à la création de vergers, des actions de sensibilisation dans les écoles et dans les accueils de loisirs, des accompagnements à la plantation dans les zones d'activités économiques.

Vous souhaitez en savoir plus sur les différents dispositifs et vous avez un projet, contactez le **service grand cycle de l'eau de Saint-Lô Agglo - 02 14 16 30 70**

Retrouvez toutes les infos sur saint-lo-agglo.fr ou ici

